

DROIT À L'AVORTEMENT

LE COMBAT DES ARGENTINES

Dans ce pays, toutes les heures, 41 femmes passent à l'acte clandestinement, au péril de leur vie. Pourtant, le 8 août dernier, le sénat, influencé par le pouvoir religieux a voté contre la légalisation de l'IVG. Mais, là-bas, la parole s'est libérée, avec en ligne de mire, les présidentielles de 2019. Récits.

PAR JEAN-JÉRÔME DESTOUCHES / HANS LUCAS STUDIO

Le feu vient de passer au vert. Une dizaine de jeunes femmes arborant un foulard émeraude, symbole des pro-avortement, traversent l'avenue Callao, dans la capitale argentine. A quelques mètres de là, se trouve l'imposant Congrès où les sénateurs ont voté, le 8 août dernier, contre ce texte légalisant l'interruption volontaire de grossesse. Il n'aura fallu que cinq jours pour rappeler au pays la triste réalité. Une femme de 34 ans des quartiers humbles de la banlieue de Buenos Aires a décidé d'éliminer un embryon en s'introduisant une tige de persil dans l'utérus. Une méthode préhistorique qui a provoqué une infection et entraîné sa mort. Si elle avait survécu, elle aurait été passible d'une peine d'emprisonnement d'une à quatre années.

« L'interdiction ne sert à rien. Personne ne peut arrêter quelqu'un qui a pris cette décision », confie l'écrivaine et militante féministe Dahiana Belfiori. Eduquée dans la foi catholique et aujourd'hui âgée de 40 ans, elle en avait 18 lorsqu'elle a fait cette démarche. « Quand mon petit ami et moi sommes entrés dans la maison qui servait de clinique clandestine, j'ai eu très peur car on savait que c'était illégal. Lorsque je me suis réveillée, le médecin me regardait paisiblement. Sur le moment je l'ai bien aimé car je me sentais comprise.

« JE MOURAIS DE PEUR D'ÊTRE DÉNONCÉE ET D'ALLER EN PRISON. »

Ce n'est que quelques années plus tard que j'ai compris qu'il avait surtout réalisé une bonne affaire avec moi », murmure Dahiana, émue.

UNE AIDE TÉLÉPHONIQUE

Issue d'une famille aisée, la jeune fille a eu le « privilège » de pouvoir mettre un terme à sa grossesse dans de bonnes conditions d'hygiène, entourée de médecins professionnels. Mais ce n'est pas le cas de toutes ses compatriotes. Un avortement clandestin peut revenir à plus de 30 mille pesos (720 euros), une fortune dans ce pays où 30 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Certaines s'endettent pendant plus de vingt ans pour avoir accès à l'un de ces lieux officieux. Celles qui ne peuvent pas payer cette intervention n'ont d'autres choix que de recourir aux pires techniques : tige de persil, perche en fer, aiguille à tricoter, etc.

Le ministère de la Santé estime que 450 000 à 500 000 avortements sont pratiqués par an mais la qualité des registres du pays ne permet pas d'obtenir un recensement précis. Dès lors, les pro et les anti se livrent une véritable guerre des chiffres. « Ma famille a appris que j'étais concernée à la sortie de mon livre qui traite du sujet, il

ya trois ans, explique Dahiana. J'ai pu alors parler longuement avec ma mère ; elle m'a avoué qu'elle avait pensé avorter de mon frère. Cette expérience a été très importante pour moi car elle m'a permis de me confier. Après une telle épreuve, le poids de l'éducation religieuse fait que tu te sens comme une criminelle. » En 2012, l'auteure a décidé d'aider les autres femmes en cofondant la Red Socorrista, une assistance téléphonique féministe – qui à l'époque fonctionnait dans quatre provinces argentines – pour accompagner celles qui voulaient stopper leur grossesse à l'aide de médicaments. « Si on sentait un doute chez elles, notre travail était de respecter leur choix sans les forcer. Et si elles étaient convaincues, on leur expliquait les procédures à suivre pour pratiquer une IVG chez elles par voie vaginale avec du Misoprostol. Conseiller ces personnes par téléphone n'est pas puni par la loi ; mais la pratique en elle-même est illégale ! Je milite fermement pour que ce droit nous soit acquis. » ▶

LA PEUR D'ÊTRE DÉNONCÉE

Le débat de l'été dernier, sur la légalisation, a permis aux femmes de dépasser le tabou et de parler de leur parcours. Quelque chose d'impossible auparavant. Dans une station-service de la ville de Rosario, à 300 km de Buenos Aires, nous rencontrons Agustina Siffredi. La vingtaine, menue et les cheveux ondulés, elle nous salue timidement. La jeune fille, alors étudiante en communication visuelle, est

tombée enceinte il y a deux ans. Son petit ami ne voulait rien savoir et l'a quittée. « Je ne désirais pas être mère », raconte-t-elle. C'est en se rapprochant de Red Socorrista qu'elle a pu recourir à une IVG, à 9 semaines, avec du Misoprostol. Dix jours après, Agustina s'est rendue à l'hôpital pour réaliser un contrôle post-avortement. Les féministes du réseau lui ont donné le contact d'un « médecin amical », un professionnel qui facilite la démarche, sans trop poser de questions. La province de Santa Fé, où se situe la ville de Rosario, fait partie des neuf provinces à avoir adopté le protocole sur l'avortement (*lire par ailleurs*) et il est permis d'y avorter en cas de problème de santé ou de viol. « Je mourrais de peur d'être dénoncée et d'aller en prison », avoue Agustina avec un regard craintif. C'est quand le débat sur l'avortement s'est ouvert qu'elle a décidé de parler de ce vécu sur les réseaux sociaux. « C'est de cette manière que mes parents l'ont appris », finit-elle.

Cette compréhension de la part des familles est avant tout l'apanage des classes sociales moyennes à riches. Dans les bidonvilles où la religion est pratiquée avec encore plus de ferveur que dans le reste du pays – 92 % de la population argentine est catholique –, il est quasi impossible de parler du sujet et il est très difficile d'obtenir un témoignage. Carla – un nom d'emprunt –, vit dans le bidonville 1-11-14 de Flores, à Buenos Aires. Le quartier dont le Pape François est originaire. Elle a accepté de raconter son avortement de manière anonyme.

« JE VAIS À L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE NOTRE QUARTIER. PERSONNE NE ME COMPRENDRAIT. »

Âgée d'une trentaine d'années, elle est mère de plusieurs enfants. Le salon de son appartement n'a pas de fenêtres. Carla s'approche lentement de sa chaise. Pendant plusieurs minutes, elle regarde dans le vide avant de bouger les lèvres. « C'est quand j'ai commencé à avoir des nausées le matin que j'ai compris. Je l'avais vécu tel-

lement de fois, se remémore-t-elle pour ensuite replonger dans un long silence. J'étais désespérée car je ne voulais pas d'un autre bébé. Mon mari et moi, nous travaillons comme cartoneros (chiffonniers) dans les rues. J'ai essayé d'obtenir du Misoprostol au marché noir, avec l'aide de ma meilleure amie, la seule au courant de cette situation, mais c'était beaucoup trop cher. J'ai donc utilisé la tige en fer d'une perche. J'ai eu beaucoup de chance de ne pas avoir de complications. Ici, c'est impossible d'en discuter. Le dimanche, je vais avec ma famille et mes voisins à l'église évangélique de notre quartier. Personne ne me comprendrait. » Si Carla relate cela aujourd'hui c'est parce qu'elle est fatiguée d'entendre que seules les riches avortent : « On dit que les femmes des bidonvilles ne le font pas mais c'est faux. Nous prenons des risques inconsidérés et depuis le débat de l'été dernier, je n'en peux plus d'écouter les gens des églises nous condamner pour nos choix. »

LE POIDS DE L'ÉGLISE

Pendant la période qui a précédé le vote négatif de la loi, la mobilisation des Églises catholique et évangélique a en effet été sans précédent. Plus de 600 000 personnes se sont rassemblées, le 4 août dernier, devant l'obélisque de l'avenue 9 de Julio, dans la capitale, pour influencer le choix des sénateurs contre l'avortement. Pour le pasteur Jorge Gómez, secrétaire général de l'Alliance Chrétienne des Églises Évangéliques Argentines (ACIERA), qui représente 15 000 institutions sur les 16 000 existant dans le pays, c'est une grande satisfaction que les élus aient pris cette décision. « La plupart des avortements, en Argentine, découlent de conduites sexuelles non responsables, estime-t-il. Nous désirons faire baisser le nombre d'interventions en développant l'éducation sexuelle, en

accompagnant les femmes, même violées, pour qu'elles élèvent leurs enfants ou qu'elles les confient en adoption. Nous voulons participer activement à l'amélioration de la loi d'adoption. Des milliers de familles veulent accueillir un enfant », explique le pasteur.

Dans la constitution, il n'y a pas de séparation entre l'État et l'Église catholique. Son influence dans l'hémicycle des sénateurs s'est donc fait vivement ressentir. Et l'écrivaine Claudia Piñeiro en a subi les conséquences. « Après avoir parlé devant les députés en faveur de l'avortement, je devais présenter un confrère cubain lors d'une conférence organisée par une entreprise. Plus de 100 personnes anti-avortement ont appelé tous les jours cette société pour que je ne prenne pas la parole.

Si l'Argentine légalise l'avortement comme à Cuba, en Uruguay, en Guyane et dans la ville de Mexico, elle a peur que les pays voisins suivent. »

Toutes les féministes ne sont d'ailleurs pas pour. C'est le cas de Sol, âgée de 20 ans, mère d'un enfant de 1 an. Elle vit avec lui dans la maison coquette de ses parents à Rosario. « Quand j'ai appris que la loi n'était pas passée, j'ai pleuré de joie, raconte-t-elle, son petit garçon dans les bras. En tant que féministe, si nous défendons les femmes, nous devons toutes les protéger, même celles qui sont sur le point de naître. » Sol affirme ne pas être influencée par l'Église catholique dans ses choix : « Je suis étudiante infirmière. J'étudie donc pour sauver des vies, pas pour tuer ! »

En août dernier, le monde entier avait les yeux rivés sur l'Argentine pensant que l'avortement allait devenir légal. Bien que la déception fût immense pour les pro-IVG, le combat ne fait que commencer : « Nous allons continuer à nous battre pour nos droits et en 2019, nous serons prêts pour rouvrir le débat devant le gou-

vernement », martèle Claudia Piñeiro, brandissant ses ongles verts. Mais comme toutes les Argentines qui veulent cette légalisation, elle sait que l'Église utilisera une fois de plus son grand pouvoir d'influence pour repousser l'échéance.

À LA VIRGULE PRÈS

L'article 86 du code pénal argentin datant de 1921 autorise l'IVG si la grossesse met en danger la vie de la mère. Mais sa lecture était problématique concernant le viol. La disparition de la virgule, lors de la promulgation du texte, après le mot « viol » prêtait à confusion sur ce point. Cet article dit que l'IVG est autorisée : « 2° Si la grossesse provient d'un viol ou d'un attentat à la pudeur commis sur une femme idiote ou démente. » Sans virgule, on comprend que l'avortement est autorisé seulement pour les femmes handicapées mentales alors que le texte de départ, avec la virgule, permettait de comprendre que toute femme ayant été violée avait le droit d'avorter. Il aura fallu attendre 2012 pour que celle-ci soit ratifiée, autorisant les femmes violées à passer à l'acte. Mais encore aujourd'hui, sur 24 provinces argentines, seules 9 ont adopté le Protocole National d'Avortement Non Punissable autorisant l'IVG pour les grossesses à risque ou en cas de viol. Les autres résistent.